

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011 A ESCHES

Monsieur VANHOUTTE exprime au nom du Conseil Municipal d'Esches ses remerciements à la Communauté de Communes des Sablons et à ses élus pour la très belle réhabilitation du château d'Esches et sa transformation en mairie. Sans la CCS, la commune seule n'aurait jamais pu réaliser de tels travaux.

Monsieur VANHOUTTE remercie également particulièrement Madame LEGRAND pour son aide dans le choix des coloris et des lustres.

L'inauguration à laquelle tous les élus seront conviés aura lieu le 21 janvier 2012.

Monsieur VANHOUTTE présente ensuite un diaporama retraçant l'intégralité des travaux.

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jacques LECLERC est désigné secrétaire de séance.

II - Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 6 Octobre 2011

Le compte-rendu du conseil communautaire du 6 octobre 2011 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

III – Approbation du compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2012 du 17 novembre 2011

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2012 du 17 novembre 2011 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

IV – Décisions modificatives n°1 - 2011

Monsieur FOURNIER présente les DM 1 du budget général et des budgets annexes « transports », « boutique du musée », « séminaires », « ZAC les Vallées », « ZA d'Ivry le Temple » et « assainissement ».

La DM1 du budget général a pour objet essentiel d'ajuster en section d'investissement les crédits de paiements individualisés sur les autorisations de programme votées dans le cadre du budget primitif 2011.

Au total, cette décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de – **716 300 €uros** dont :

- section de fonctionnement : 29 700 €uros
- section d'investissement : - 746 000 €uros

- DM 1 budget annexe « Transports »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **25 523,47 €uros** ne concerne que la section d'exploitation.

- DM 1 budget annexe « Boutique du musée »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **0 Euro** ne concerne que la section d'exploitation.

- DM 1 budget annexe « séminaires »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **0 Euro** ne concerne que la section d'exploitation.

- DM 1 budget annexe « ZAC les Vallées »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **50 Euros** ne concerne que la section de fonctionnement.

- DM 1 budget annexe « ZA Ivry le Temple »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **210 000 Euros** dont 105 000 € en section de fonctionnement et 105 000 Euros en section d'investissement.

- DM 1 budget annexe « assainissement »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **0 Euro** ne concerne que la section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire approuve l'ensemble de ces décisions modificatives à l'unanimité (Monsieur DEPLECHIN s'étant abstenu).

V – Budget primitif 2012

Monsieur FOURNIER présente les différents budgets primitifs 2012 :

- **Budget général**

Le budget primitif 2012 s'élève à 25 691 806,79 Euros dont 9 012 872,79 Euros en section d'investissement et 16 678 934 Euros en section de fonctionnement.

Monsieur FOURNIER passe en revue la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que leur évolution par rapport à 2011. Il présente ensuite toutes les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement en précisant que deux nouvelles autorisations de programme seront créées dans le cadre de ce budget pour l'opération patrimoine (intérieur des églises d'Andeville, Méru et Villotran, mairie de Lormaison et église de Beaumont les Nonains) et pour la création de deux maisons de village à Chavençon et Ressons l'Abbaye.

Monsieur FREMONT se demande ce que l'on entend par « maison de village ». Monsieur le Président explique que les communes de Chavençon et Ressons l'Abbaye ne disposent pas d'une salle adaptée permettant d'accueillir les manifestations communales. Il s'agit donc de créer un petit lieu de vie dans ces communes.

Monsieur NEVEU demande alors où en est le projet de salle des fêtes à Villeneuve les Sablons. Monsieur le Président explique que ce projet devra être intégré au SCOT.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « Transports »**

Ce budget est équilibré à la somme de **1 811 500 €uros** dont :

- section d'exploitation : 1 401 500 €uros
- section d'investissement : 410 000 €uros

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « Musée de la Nacre »**

Ce budget est équilibré à la somme de **592 775 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « Piscine Aquoise »**

Ce budget est équilibré à la somme de **1 030 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Monsieur FREMONT demande à ce que la présentation fasse apparaître une comparaison par rapport à l'année précédente. Monsieur FOURNIER explique qu'il en sera tenu compte pour la prochaine présentation budgétaire.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « portage de repas »**

Ce budget est équilibré à la somme de **137 660 €uros** dont :

- section d'exploitation : 129 860 €uros
- section d'investissement : 7 800 €uros

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « ZA les Vallées »**

Ce budget est équilibré à la somme de **1 617 000 €uros** dont :

- section de fonctionnement : 987 000 €uros
- section d'investissement : 630 000 €uros

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « ZA Ivry le Temple »**

Ce budget est équilibré à la somme de **390 000 €uros** dont :

- section de fonctionnement : 260 000 €uros
- section d'investissement : 130 000 €uros

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « Parc de stationnement »**

Ce budget est équilibré à la somme de **71 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « Ancien site Norinco »**

Ce budget est équilibré à la somme de **2 839 200 €uros** dont :

- section d'exploitation : 1 429 200 €uros
- section d'investissement : 1 410 000 €uros

Monsieur le Président explique que le retard dans l'acquisition de l'ancien site Force 5 est dû au délai important que Synergie a pris pour remettre son dossier à la DREAL. L'examen de ce dossier est essentiel pour attester de l'absence de pollution sur le terrain concerné.

Monsieur TANKERE rappelle que lors des négociations la CCS avait exigé que le terrain soit nu, les bâtiments étant alors totalement déconstruits.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « assainissement »**

Ce budget est équilibré à la somme de **15 990 €uros** dont :

- section d'exploitation : 15 820 €uros
- section d'investissement : 170 €uros

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « cafétéria »**

Ce budget est équilibré à la somme de **44 180 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Budget annexe « séminaires »**

Ce budget est équilibré à la somme de **20 190 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

- **Création d'un nouveau budget annexe : création et gestion d'un hôtel**

Le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un nouveau budget annexe pour la création et la gestion de l'hôtel qui sera situé dans le second bâtiment du site du Musée de la Nacre et de la Tableterie de Méru.

Monsieur LENFANT s'interroge sur la sécurité juridique d'une telle opération portée par la Communauté de Communes des Sablons. Il rappelle en effet que l'intervention du secteur public dans le domaine concurrentiel est possible sous réserve de l'insuffisance du secteur privé. Il demande également si une étude de marché a été réalisée.

Monsieur le Président rappelle que Méru est la seule ville de Picardie de plus de 10 000 habitants n'ayant pas d'hôtel. Les grands groupes tels Accor ont été contactés mais n'ont pas donné suite dans la mesure où ils ne souhaitent pas faire concurrence à leurs enseignes situées à Beauvais. Une étude de marché avait été réalisée à Saint Crépin Ibouvillers. Cette étude démontrait que l'implantation d'un hôtel devait être réalisée à Méru.

Monsieur GENTIL ajoute que la création d'un parc hôtelier sur les Sablons serait la bienvenue.

Le Conseil Communautaire approuve la création de ce budget annexe (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre et Monsieur FREMONT s'étant abstenu).

Ce budget est équilibré à la somme de **1 904 000 €uros** dont :

- section d'exploitation : 4 000 €uros
- section d'investissement : 1 900 000 €uros

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2012 à la majorité absolue (Monsieur DEPLECHIN ayant voté contre).

VI- Commission intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Président rappelle que lors de sa réunion du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a procédé à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Il convient désormais de proposer une liste des commissaires titulaires et suppléants qui siègeront au sein de cette commission.

Il faut donc désigner 20 délégués titulaires (dont 18 domiciliés sur le territoire de la CCS) et 20 délégués suppléants (dont 18 domiciliés sur le territoire de la CCS) en fonction des propositions formulées par chacune des communes de la CCS.

Pour mémoire, les services fiscaux désigneront ensuite parmi les délégués proposés par le Conseil Communautaire 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité :

- Commissaires titulaires (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire :
 - o Joël VASQUEZ
 - o Daniel DUCHEMIN
 - o Laurent PETIT
 - o François MASURIER
 - o Michel TANKERE
 - o Laurent CHEVALLIER
 - o Rosine PIERRARD
 - o Joël PRUVOT
 - o Martine REMY
 - o Jean-Pierre LAGNY
 - o Gérard LIPPENS
 - o Laurent MONTAGNE
 - o Jean-Pierre CHARPIOT
 - o Tiphaine VERMEULEN
 - o Maurice DE KONINCK
 - o Henri OMONT
 - o Christian NEVEU
 - o Philippe LOGEAY

- Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre :
 - o Jean-Jacques THOMAS
 - o Christian CHORIER

- Commissaires suppléants (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire :
 - o Hervé Du PLESSIS D'ARGENTRE
 - o Hervé DE KONINCK
 - o Cyrille MARANDET
 - o Valéry BEAUVISAGE
 - o Dominique TOSCANI
 - o Philippe VERGNAUD
 - o Nicole LABBE
 - o Jean-Pierre MAYOT
 - o Sandrine GARCIA
 - o Philippe FREMONT
 - o Dany GOURET
 - o Nicole SYLVESTRE
 - o Jean-Pierre CATTELOIN
 - o Daniel CAUCHIES
 - o Marie-Françoise VANIER
 - o Anne-Marie BOURGEOIS
 - o Hubert DE BESOMBES
 - o André BILLIET

- Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre :
 - o Philippe VINCENTI
 - o Brigitte POUPARD

VII – ZAC « Les Vallées »

Vente :

Madame LEGRAND explique que la société MEDINGER (entreprise de travaux publics) a signé un contrat de réservation d'un terrain de 8 875m² cadastré section ZL n°127 sur la ZAC « Les Vallées ». Il est désormais nécessaire de délibérer sur la vente de cette parcelle, moyennant le prix de 21 €uros le m² soit 186 375 €uros HT et le cas échéant d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette vente.

Monsieur VALLET précise qu'il s'agit d'une entreprise familiale qui est le numéro 1 national sur les traitements de sol.

Monsieur le Président se réjouit de cette installation et rappelle que cette entreprise devra se conformer au cahier des charges qui interdit tout dépôt découvert.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la cession de cette parcelle et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Modification de l'acte de création :

Monsieur le Président rappelle que la dernière modification de la ZAC date de 2004 et que depuis, de nombreuses installations ont eu lieu ou sont en devenir et qu'il convient d'affiner les possibilités de ventes et d'aménagements, afin d'actualiser la stratégie de développement de la ZAC.

Pour ce faire, il convient de recourir à un bureau d'études pour :

- mettre au point un nouveau programme de construction,
- engager une nouvelle étude d'impact
- adapter le règlement d'aménagement, établir un nouveau budget provisionnel
- soumettre à la concertation la plus large les études relatives à cette modification

Monsieur le Président demande donc de l'autoriser à mettre en œuvre la procédure de modification et les moyens techniques de cette concertation (réunions publiques, diffusion de l'information dans la presse, affichage, mise en ligne et registre).

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la procédure de modification de l'acte de création de la ZAC.

Modification de l'acte de création :

Madame LEGRAND explique que le Conseil Général de l'Oise accepte de céder à l'euro symbolique 2 200 m² de terrain correspondant au giratoire percé sur la RD 205. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à cette acquisition foncière.

VIII – Demandes de subventions au Conseil Général

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'opération patrimoine ainsi que pour la construction du parc des sports de Saint Crépin Ibouvillers et du gymnase de Fresneaux Montchevreuil auprès du Conseil Général de l'Oise.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

IX – Subvention à l'Office de Tourisme

Monsieur le Président propose d'accorder à l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre une subvention de 60 000 €uros pour son fonctionnement en 2012.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi de cette subvention.

X – Avenant au C.R.A.

Madame LEGRAND explique que le programme du Contrat Régional d'Agglomération a fait l'objet d'une délibération de la Communauté de Communes des Sablons le 19 mars 2009 pour la période 2007-2013.

Des ajustements sont toutefois à prévoir compte tenu de l'avancée des programmes : il conviendrait d'abonder l'opération « Maison de l'Enfant » d'une somme de 80 364 €uros grâce à l'économie faite sur l'opération « Place du jeu de paume » (- 82 136 €uros).

D'autre part, il convient également de déplacer l'opération de renforcement de l'accessibilité du centre ville « Pasteur » pour « Salengro » dans la mesure où la Communauté de Communes des Sablons est déjà propriétaire du site.

Monsieur TOSCANI s'interroge sur « la maison de l'enfant ». Monsieur LEBLANC explique que grâce à Charles Baur, la ville de Méru qui compte moins de 15 000 habitants peut prétendre aux crédits du Contrat Régional d'Agglomération. Dans le cadre de l'ANRU, il a été constaté que certaines familles ne fréquentent pas les centres de loisirs payants. Dès lors, il est apparu nécessaire de créer une maison de l'enfant qui permettra l'accueil des enfants qui pourront alors travailler ou se distraire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les ajustements apportés à la programmation du CRA.

XI -Election des délégués au SMVO

Monsieur le Président rappelle que la CCS a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise qui l'a acceptée. Les Sablons intégreront donc le SMVO au 1^{er} janvier 2012. La compétence « traitement des déchets » sera alors exercée par ce syndicat qui regroupe la quasi-totalité des collectivités de l'est du département. Il rappelle également que ce syndicat aura pour compétence de gérer les déchetteries. A ce sujet, il souligne que l'objectif est de maintenir la déchetterie de Bornel et d'en créer une seconde à proximité de Méru. S'agissant de la déchetterie de Bornel, il convient toutefois de préciser qu'il s'agit d'une installation privée, ce qui implique que ni la CCS ni la SMVO ne peuvent totalement maîtriser cette implantation.

Selon les statuts du S.M.V.O., 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants représenteront la Communauté de Communes des Sablons au sein de son conseil syndical. Il convient donc d'élire ces 12 représentants.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués suivants :

Titulaires :

Alain LETELLIER

Gérard LIPPENS

Yvon LEVASSEUR

Christian NEVEU

Michel JANTOLEK

Jean-Claude GENTIL

Suppléants :

Jean-Pierre MAYOT

Denis VANHOUTTE

Jean-Pierre CHARPIOT
G rard PETITJEAN
Dominique TOSCHI
Jean-Philippe HUIGE

XII - Avenants de transfert au S.M.V.O.

Monsieur le Pr sident explique que dans le cadre de l'adh sion de la Communaut  de Communes au Syndicat Mixte de la Vall e de l'Oise, il est n cessaire de proc der au transfert de certains contrats ou march s. D s lors, il est n cessaire de l'autoriser   signer un avenant de transfert pour chacun de ces march s ou contrats :

- March  de traitement du biflux avec SITA
- Convention avec la Communaut  d'Agglom ration du Beauvaisis (acc s   la d chetterie d'Auneuil)
- March  de traitement des d chets verts (Valorisol)
- March  de traitement des DMS et de la d chetterie (Butin-Sedic)
- Contrat Adelphe bar me E
- Contrat de reprise type des mat riaux avec SITA
- Contrat avec Norske Skog
- Contrat avec Ecofolio
- Contrat avec Veralia (reprise du verre)
- Contrat avec Ocad3E (reprise des DEEE)

Le Conseil Communautaire autorise   l'unanimit  Monsieur le Pr sident   signer l'ensemble de ces avenants de transfert.

XIII - Avenant au march  BUTIN/SEDIC (d chetterie)

Monsieur le Pr sident demande de l'autoriser   signer l'avenant de prolongation au march  de la d chetterie avec la soci t  BUTIN/SEDIC pour 3 mois reconductibles une fois soit un surco t de 248 421   H.T. repr sentant 12.80 % d'augmentation.

Le Conseil Communautaire autorise   l'unanimit  Monsieur le Pr sident   signer cet avenant.

XIV - Demande de permis de construire

Monsieur le Pr sident explique qu'il est n cessaire de d poser trois dossiers de permis de construire pour les op rations suivantes :

- salle des f tes de M ru
- parc des sports de Saint-Cr pin Ibouvillers
- salle multisports de Fresneaux-Montchevreuil

Le Conseil Communautaire autorise   l'unanimit  Monsieur le Pr sident   d poser ces dossiers de permis de construire.

XV - Etat de d penses sur factures ou march s

Monsieur le Pr sident vous pr sente l' tat des march s pass s en proc dure adapt e et les d cisions prises ainsi que l' tat des paiements sur factures du 1er juin au 31 octobre 2011.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

XVI - Tarifs de la boutique du musée

Monsieur le Président présente comme chaque année l'ensemble des prix pratiqués à la boutique du Musée.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le catalogue des prix pratiqués à la boutique du Musée de la Nacre.

XVII - Indemnités du trésorier

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi des indemnités de conseil et de budget au Trésorier pour le second semestre 2011.

Le Conseil Communautaire octroie à l'unanimité les indemnités de conseil et de budget au Trésorier pour le second semestre 2011.

XVIII – Questions et informations diverses

- Personnel :
 - o Convention avec la Ville de Méru : mise à disposition d'un agent pour la mise à jour du site internet de la ville de Méru à raison d'une journée par semaine.
 - o Ouverture d'un poste d'assistant du patrimoine à temps complet et fermeture d'un poste d'assistant du patrimoine à temps non complet.

- Tarifs du musée :
 - o Atelier pédagogique « petite fabrique » en classe : 180 €uros pour une classe et 325 €uros pour deux classes
 - o Atelier pédagogique « petite fabrique » au musée : 260 €uros pour une classe et 465 €uros pour deux classes

- Entrées piscine : suite à la proposition de la commission « sports », il est proposé d'augmenter de 10 centimes le prix des entrées des scolaires à la piscine. Le tarif passera au 1^{er} janvier 2012 à 2,65 €uros.

- PRU :
 - o Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Méru qui sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des appels d'offres, y compris la signature des marchés, leur notification et leur exécution au nom de l'ensemble des membres du groupement.
 - o Désignation des représentants de la CCS au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :
 - Titulaire : Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
 - Suppléant : Monsieur Jean-Charles MOREL

- Monsieur le Président explique que dans le cadre des travaux de la commission départementale de coopération intercommunale se pose la question de l'organisation syndicale pour les compétences eau potable et électricité. Il explique que le Préfet souhaitait à l'origine créer un syndicat d'eau potable sur l'arrondissement de Beauvais et un syndicat d'électricité à l'échelle du département de l'Oise. Ces options ne lui paraissant pas pertinentes, il propose

au Conseil Communautaire de prendre une délibération de principe exprimant la volonté de la CCS de prendre ces deux compétences.

S'agissant de l'eau potable, il s'agit d'une volonté ancienne dans la mesure où la CCS s'est déjà dotée de la compétence « études ». Cette prise de compétence était déjà prévue à l'horizon 2015.

Concernant l'électricité, Monsieur le Président explique que le SE60 a réduit ses subventions de 400 000 €uros. Les communes membres du syndicat d'électricité d'Auneuil ne parviennent pas à faire avancer leurs dossiers et certaines d'entre elles ont déjà délibéré pour demander que la CCS prenne cette compétence.

Christiane RENAULT a démontré qu'il coûterait plus cher de maintenir le SE60 que de prendre la compétence électricité dans chaque intercommunalité. De plus cela permettrait de maîtriser la fiscalité et notamment la taxe sur l'électricité.

Monsieur MAYOT trouve paradoxal de vouloir dissoudre le SE60 quand dans le même temps la CCS intègre le SMVO.

Monsieur LEBLANC estime que la compétence eau n'est que le prolongement de la compétence assainissement. S'agissant du périmètre, il est tout à fait possible de passer des conventions d'achat d'eau avec les syndicats voisins. Pour l'électricité, il estime qu'il faut prendre également cette compétence en expliquant que les réseaux ne seront jamais enfouis si la CCS ne prend pas la compétence.

Monsieur MOREL aimerait obtenir des compléments d'information et qu'une étude comparative soit menée entre le SE60 et la compétence « électricité » exercée directement par la CCS.

Monsieur NEVEU fait part de ces réserves quant à ce projet et estime qu'il est trop tôt pour prendre cette compétence « électricité ».

Monsieur le Président explique qu'il faut se positionner très rapidement sur cette question et rappelle que les réseaux de Saint Crépin Ibouvillers sont tous en souterrain et qu'en conséquence il n'a pas d'intérêt personnel à cette prise de compétence. Il s'agit simplement de maîtriser la réalisation des travaux sur le territoire des Sablons.

Finalement, à l'unanimité, les élus se déclarent favorables sur le principe d'une prise de compétence « eau potable » et s'agissant de la prise de compétence « électricité » les élus des communes d'Amblainville, Andeville, Bornel, Ivry le Temple, Lormaison et Villeneuve les Sablons souhaitent obtenir de plus amples informations avant de se prononcer. Les autres élus se déclarent favorables à cette prise de compétence.